

Commémorer l'arboretum dans votre testament ?

C'est l'intention que l'Arboretum subsiste après le décès des propriétaires actuels. L'entretien et le maintien de l'arboretum est une affaire coûteuse. Ça sera de plus en plus le cas à l'avenir.

Pour tous les 'Amis' qui aiment bien l'arboretum il y a toujours la possibilité de faire un don simple. Mais il y a aussi la possibilité de commémorer l'arboretum dans votre testament. Vous pouvez faire un legs à « l'Association les Amis de l'Arberum de La Tuillière », 19310 Ayen (Corrèze, Fr.).

La banque Crédit Coopératif, numero de compte 41020022899. IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 2289 931; BIC : CCOPFRPPXXX.